

ARRÊTÉ

fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle intégrale
de la commune de MORMOIRON

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code électoral et notamment son article L.270 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 modifiés par l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 ;

VU la loi n°2020-1670 du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

VU le décret du 14 février 2024, publié au Journal officiel du 15 février 2024 nommant Monsieur Thierry SUQUET, en qualité de préfet de Vaucluse ;

VU le décret du 16 août 2022 publié au Journal officiel du 17 août 2022 nommant Monsieur Bernard ROUDIL, en qualité de sous-préfet de Carpentras ;

VU l'arrêté du préfet de Vaucluse donnant délégation de signature à Monsieur Bernard ROUDIL, sous-préfet de Carpentras en date du 04 mars 2024 ;

VU l'arrêté portant convocation des électeurs de la commune de MORMOIRON pour une élection municipale partielle intégrale en date du 19 septembre 2024 ;

VU les déclarations de candidatures régulièrement enregistrées en sous-préfecture de Carpentras ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La liste des candidats régulièrement enregistrés en sous-préfecture de Carpentras pour le premier tour de l'élection de conseillers municipaux et de conseillers communautaires dans le cadre de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Mormoiron le 17 novembre 2024 est fixée conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : L'état de la liste visée à l'article 1 du présent arrêté devra être affichée en mairie de Mormoiron dès réception et dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

ARTICLE 3 : Le sous-préfet de Carpentras, le maire de la commune de Mormoiron sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Carpentras, le 31 octobre 2024

Pour le préfet,
Le sous-préfet

Bernard ROUDIL

COMMUNE DE MORMOIRON
ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTÉGRALE
des 17 et 24 novembre 2024

Etat des candidatures
(après tirage au sort du jeudi 31 octobre 2024 à 18h10)

01 - Liste MORMOIRON AUTREMENT

		Candidat au conseil communautaire
1	LE DILY Bernard	oui
2	TAVERNIER-ROUX Patricia	
3	ZAGRA Christophe	
4	ORTUNO Mireille	oui
5	COULIBEUFF Thierry, Jean	oui
6	GAILHAC Elsa	oui
7	MANUEL Grégory, Robert	oui
8	GABRIELLI Nathalie, Valérie	oui
9	YONNET Jean-Pierre	oui
10	SAMSOEN TERRIER Nicole, Geneviève, Michelle	
11	FRESSANGE-DUBOST Laurent	
12	KRISTIANSEN Lene	
13	ORTUNO Franck, Pierre, Antoine	
14	CARTOUX Marie-Paule	
15	JAU Matthew	
16	BLOUVAC Monique	
17	EYERMANN Julien	
18	MELA GUYOTOT Mireille, Flore, Louise	
19	PENÉ Henri	
20	DJURIC Patricia	
21	FABBRI Jérôme	

02 – Liste ENSEMBLE CONTINUONS

		Candidat au conseil communautaire
1	SILVESTRE Régis	Oui
2	CHANTREL Isabelle, Viviane, Annick, Maryvonne	Oui
3	CHAVADA Patrick	Oui
4	CONIL Sandrine	Oui
5	DEMOULIN Thibault	Oui
6	DELFINO Caroline, Andrée, Eliane	Oui
7	SANCHEZ Julien	Oui
8	PASCAL ROMAN Aline	
9	CHANTREL Denis, Jean-Michel	
10	LESAGE Lorène	
11	PONTIER André	
12	PAJOU Audrey	
13	FARINA Frédéric	
14	BAUME Stéphanie	
15	MOURIES Frédéric	
16	DELARRAT Rima	
17	HORARD Charlie	
18	BAILET Audrey, Noëla, Janine	
19	COLIN Hervé	
20	MINET Sandrine	
21	BERGER Denis	

Fait à Carpentras, le 31 octobre 2024 à 18h15


Pour le préfet,
le sous-préfet,
Bernard ROUDIL